



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,  
des transports et des mobilités**

La Défense, le 21/04/2022

*La cheffe du bureau de la gestion du réseau ferroviaire  
national et des gares*

████████████████████  
Directeur délégué à la Stratégie du Réseau  
████████████████████  
████████████████████

Monsieur le Directeur,

Par courriers en date du 24 février et du 17 mars 2022, vous m'avez informée du résultat des consultations prévues par l'article 22 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997 et de l'intention de SNCF Réseau de procéder à la fermeture de :

- **la section de Feugarolles (47) à Condom (32)** comprise entre les PK 121+400 et 155+086 de la ligne n°643 000 de Porte-Saint-Marie à Riscle ;
- **la section de Penne-d'Agenais à Villeneuve-sur-Lot (47)** comprise entre les PK 625+156 et 633+679 de la ligne n°634 000 de Penne-d'Agenais à Tonneins ;
- **la section de Arques à Racquingham (59)** comprise entre les PK 68+000 et 75+718 de la ligne n°294 000 de Armentières à Arcques.

En application de l'article 22 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997, j'autorise SNCF Réseau à procéder à la fermeture de ces sections de ligne, sous réserve du maintien des emprises de toutes les voies mentionnées dans le domaine public de SNCF Réseau.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation,  
La cheffe du bureau de la gestion  
du réseau ferroviaire national et  
des gares

Delphine CHABALIER

Delphine  
CHABALIER  
delphine.chabalier

Signature numérique de  
Delphine CHABALIER  
delphine.chabalier  
Date : 2022.04.21  
14:52:17 +02'00'